

Swissmetal : violation des contrats sur les stocks obligatoires ?

Le rapport annuel 2005 Swissmetal (UMS Usines Métallurgiques Suisses SA) nous apprend que cette entreprise bénéficie d'un contrat de stocks obligatoires. Ce crédit se montait à fin 2005 encore à 10 millions de francs. Toujours selon le rapport, ce crédit est remboursable à raison de 1 million de francs en 2006 et de trois fois 3,3 millions de francs pendant les années 2007 à 2009.

Par ailleurs, les stocks ont été diminués de 17'600 tonnes à fin 2004 à 14'900 tonnes à fin 2005.

Lors de la conférence de presse du 28 avril 2006 Madame Yvonne Simonis, CFO de UMS, a admis qu'au courant de cette année des ventes de métaux pour une valeur de plus de 5 millions sont intervenues.

Au vue de ces chiffres et considérant les problèmes importants qui existent dans ce groupe, et notamment un risque de faillite, nous aimerions savoir si l'office compétent de la Confédération (Approvisionnement économique du pays) a procédé récemment à des vérifications des stocks physiques et comptables ?

Pour le cas où les conditions contractuelles ne seraient plus remplies, nous désirons savoir des dispositions ont été prises pour demander le remboursement immédiat de la totalité du prêt ?

Et si, comme nous le supposons, les conditions de remboursement du crédit négocié entre UMS et la Confédération ont été violées déjà antérieurement, le Conseil fédéral a-t-il pris les mesures immédiates et sans concession qui s'imposent dans un tel cas ?